

ABONNEMENT

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 30  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JUIN

## L'ATTITUDE DE LA DROITE

L'attitude de la Droite vis-à-vis du ministère naissant a été diversement jugée. Les uns l'ont condamnée; les autres, en plus grand nombre, ont mieux préjugé des sentiments patriotiques de ce groupe de la Chambre.

La Droite, dit la *Vraie France*, avait à choisir entre deux partis : ou bien se désintéresser complètement d'une situation dont la responsabilité ne lui incombait à aucun titre, mais qui devenait on ne peut plus menaçante pour la sécurité intérieure du pays; ou bien mettre les inspirations du patriotisme au-dessus de toutes considérations de parti, si légitimes qu'elles pussent être, et cela, bien entendu, sans se lier les mains. C'est à cette dernière détermination qu'elle s'est arrêtée.

L'Espérance du Peuple, un des organes les plus autorisés, l'a dit et répété :

« La Droite monarchique, en votant pour le cabinet Rouvier, a voulu en finir avec le ministère Goblet-Boulanger, dont l'attitude pouvait amener, à l'intérieur et à l'extérieur, des complications très graves.

« Si elle a indiqué une préférence, cela ne veut pas dire, et nous pouvons l'affirmer bien haut, qu'il y ait jamais eu entre elle et M. Rouvier un pacte quelconque; elle est restée libre et indépendante avant comme après son vote, et n'attend qu'une occasion favorable de le prouver.

« Justement inquiète des agissements de ministres qui étaient les auteurs responsables de la loi scolaire et du projet de loi militaire, elle voulait s'en débarrasser à tout prix.

« Nous eussions préféré sans doute qu'elle s'abstînt dans le débat soulevé, afin que l'on comprît bien qu'elle entendait conserver sa liberté d'action jusqu'à ce qu'on eût justifié par des actes sérieux, par un retrait de lois

spoliatrices et iniques, la volonté d'enrayer des projets anti-sociaux.

« Si nous avons donné notre opinion en toute sincérité, nous n'avons pas voulu en faisant incriminer les intentions de personne, et si nous persévérons à croire que nous avons raison, nous respectons trop ceux qui sont d'un avis opposé pour les mettre en suspicion.

« Chacun a agi suivant sa conscience. Les uns ont vu le danger de plus près, les autres de plus haut. »

Un certain nombre de journaux ne l'ont pas apprécié ainsi; à leur tête se trouve la *Gazette de France* qui a reçu la lettre suivante :

« Paris, 2 juin 1887.

« Monsieur le Directeur,

« La Droite, dont j'ai l'honneur d'être le président, me charge de vous exprimer les regrets qu'elle éprouve de voir le doyen des journaux, le vieux défenseur de la Monarchie, attaquer la politique que nous dictent notre patriotisme, notre ardent désir de maintenir une paix honorable, notre dévouement à l'Eglise, notre fidélité à la cause, que nous ne cesserons jamais de servir.

« Je préside souvent la réunion des bureaux des Droites et, à ce titre, je déclare que M. le baron de Mackau a agi au nom de tous et que nous entendons partager la responsabilité de ses démarches.

« Au moment où l'union du parti royaliste est si indispensable, nous avons plus que jamais besoin du concours de tous nos amis, et nous regretterions vivement de ne pas avoir le vôtre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. »

Cette lettre doit mettre fin à l'incident.

## A LA CHAMBRE

Trois orateurs de la Droite ont pris suc-

cessivement la parole dès le début de la séance d'hier.

Partisan du service de trois ans, M. Gaudin de Villaine a pourtant émis l'opinion qu'il faut moins se préoccuper, en matière de troupes, de la quantité que de la qualité, et il a constaté qu'une armée de vétérans est supérieure à une armée de jeunes soldats.

Hormis cette contradiction, l'honorable député de la Manche a exposé des considérations pour la plupart irréprochables, notamment sur l'incompatibilité des principes militaires et des principes démocratiques.

MM. de Lamarzelle et le général de Frescheville ont aussi prononcé d'excellents discours.

Le premier a combattu avec une grande vigueur la réduction du temps du service et l'incorporation des instituteurs et des séminaristes. Il a dénoncé les haines anti-religieuses qui ont inspiré le projet en discussion. Il a signalé les périls que l'on fait courir à notre organisation militaire et à la puissance intellectuelle de notre pays, pour donner aux principes démocratiques une satisfaction d'ailleurs illusoire.

Quant à M. le général de Frescheville, sans être un partisan bien résolu du service de trois ans, il s'est déclaré prêt à l'accepter le jour où nous aurons fortifié sérieusement les cadres de l'armée.

Les orateurs de la Droite ont été chaleureusement applaudis.

Entre les députés monarchiques, il peut y avoir des opinions différentes sur telle ou telle disposition du projet ministériel, mais le pays peut être certain qu'ils sont tous étroitement unis dans la pensée et la préoccupation d'assurer la sécurité et la grandeur de la France.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### LA LOI MILITAIRE

Le vote par lequel la Chambre des députés a refusé d'ajourner la discussion du projet de loi militaire ne saurait avoir l'im-

portance que, dans un but facile à deviner, cherchent à lui donner certains journaux radicaux. Il ne préjuge en rien ni l'adoption intégrale de cette loi, ni même l'acceptation de certaines de ses dispositions. Il faut tout d'abord remarquer que la déclaration d'urgence n'a point été prononcée et qu'alors même que, contrairement aux probabilités, l'urgence serait votée, la discussion sera nécessairement fort longue. Rien que pour la discussion générale, plus de vingt orateurs sont inscrits, sans compter le rapporteur, les ministres et les députés qui peuvent éventuellement se trouver amenés à prendre part au débat. Ainsi la discussion générale occupera au moins une semaine entière. Quant à la discussion des articles, on prévoit qu'elle sera de très longue durée. On en jugera par ce fait qu'il n'y a pas moins de 95 amendements déposés jusqu'ici sur les deux premiers titres du projet, les seuls qui viennent actuellement en délibération devant la Chambre.

Est-il besoin de rappeler que la loi votée à la Chambre devra aller au Sénat d'où elle reviendra vraisemblablement amendée, ce qui obligera la Chambre à l'examiner de nouveau. On voit que nous ne sommes pas près d'une solution, et ce n'est point se livrer à une hypothèse téméraire que de supposer que le ministère durera moins que la discussion de la loi.

### LES CONVICTIONS DE M. RIBOT.

Un trait de grand caractère qui mérite d'être signalé.

Le *Journal des Débats* qu'inspire, tout le monde le sait, M. Ribot, a demandé, avec énergie et insistance, l'ajournement de la loi militaire.

L'autre jour, la question était posée devant la Chambre.

M. Ribot a eu plus de courage que d'habitude.

Il ne s'est pas abstenu.  
Il a voté contre l'ajournement !!!

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Quand il eut donné cette explication, André se leva, s'approcha de sa mère, et lui parlant avec ce ton chaleureux et persuasif par lequel il communique ses convictions :

— Mère, dit-il, je vous le demande, confiez-moi Elisabeth pour cette course, Irène consent à venir. Nous avons besoin de toutes les influences.

M<sup>me</sup> Dienyi hésitait un peu, craignant d'imposer une trop lourde fatigue à sa fille. André se glissa derrière le fauteuil de sa mère, sur lequel il s'appuya. Il se pencha comme pour goûter la joie d'une réponse favorable. Ses yeux étaient fixés sur Irène, sa tête énergique avait un sourire contenu qui relevait le coin de sa longue moustache.

— Je crains de mettre vos forces à une trop rude épreuve, répondit enfin M<sup>me</sup> Dienyi. Mais je comprends qu'Irène, qui représente en quelque sorte le somlo Karadyoni, ait le désir d'assister à cette réunion... et je consens à ce que Elisabeth l'accompagne.

— Oh! merci, s'écria Elisabeth en embrassant sa mère.

André rejoignit Irène qui s'était levée :

— Je n'osais espérer, lui dit-il à mi-voix, le bonheur de vous emmener à la puzla.

— Pourquoi donc? c'est tout simple.

— Non, reprit-il, ce n'est pas simple. Je sais que vous y venez par amour pour la Hongrie, et j'admire chez une femme tant d'énergie, tant de flamme pour tout ce qui est noble, généreux, élevé...

— Notre rôle est modeste. Nous ne pouvons que soutenir ceux qui agissent.

— Il n'y a pas de mérite à agir quand c'est vous qui inspirez.

Georges ouvrait de grands yeux, comme feraient tous ceux d'entre nous qui se trouveraient subitement transportés dans un monde de sentiments chevaleresques. Il frappa sur l'épaule de son cousin et lui dit gaiement :

— Dis-moi, André, est-ce que je serais de trop demain?

— Pourquoi donc? nous serons enchantés que tu viennes avec nous.

— Je le désire vivement... Je voudrais voir ce spectacle.

— Très volontiers, Monsieur, dit Irène. Nous sommes fiers que la cause hongroise fasse de semblables recrues.

— Elle a de si grandes puissances à son service, répondit Georges en s'inclinant :

— A demain! à demain! crièrent à la fois Elisabeth et Georges. Nous galopons comme les Huns nos ancêtres!

Irène sourit, avec cet air tranquille et digne qu'elle avait d'ordinaire. Elle venait d'apercevoir son cheval qu'elle avait commandé, et qu'on amenait sur le perron.

Elle prit congé de M<sup>me</sup> Dienyi, et quelques instants après, suivie de Kouski, elle traversait au galop la longue avenue du château.

André, debout devant la fenêtre ouverte, la suivait avidement du regard. Georges examina son cousin avec attention, puis le montrant à M<sup>me</sup> Dienyi :

— Vraiment? dit-il à mi-voix d'un air interrogateur.

La baronne ne répondit pas. Mais elle fit un mouvement de tête qui renfermait plus d'inquiétude que de joie, et ses lèvres entr'ouvertes passèrent insensiblement d'un sourire à un soupir, comme font souvent ceux qui ont traversé les rudes combats de la vie.

On servit le déjeuner. La bonne humeur de Georges, son caractère expansif, tout en dehors, apportaient la gaieté partout où il passait. Pour célébrer son arrivée, on fit couler dans les verres le vin de Tokay et l'on but à la France et aux Français.

Quand le repas fut fini, André pris le bras de son

cousin et l'emmena. M<sup>me</sup> Dienyi les suivit quelque temps des yeux. Son fils était plus grand, plus sobre de mouvements. Georges parlait beaucoup, il avait dans toute son allure une prestesse, un air de jeunesse et de franchise, qui séduisaient au premier coup d'œil.

Les deux jeunes gens causaient à cœur ouvert. Ils repassaient leurs souvenirs d'enfance, ils s'entretenaient du voyage que la famille Dienyi avait fait en France deux ans auparavant. Peu à peu, la nature confiante de Georges s'abandonna à des confidences plus intimes. Il laissa entendre que le souvenir d'Elisabeth ne l'avait pas quitté depuis cette dernière réunion, qu'il en avait parlé à sa mère et qu'il était venu en Hongrie dans l'espérance de se faire aimer de sa cousine. André écoutait ses aveux, il ne disait rien, mais son regard clair et l'expression de sa bouche où se dessinait un sourire laissaient deviner ses sympathies.

— Eh bien! lui dit Georges, maintenant que je t'ai confié mes rêves, ne me donneras-tu pas un mot d'encouragement?

— Je le ferais volontiers, tu n'en doutes pas. Mais je n'ai jamais approfondi à ton égard les sentiments d'Elisabeth, je sais seulement qu'elle t'aime beaucoup, comme nous tous...

— Enfin me promets-tu ton appui?

— Oui, et de tout cœur, mon ami, parce que tu es digne d'elle. Ce serait un lien de plus entre nos

AU GRAND PRIX DE PARIS

Dimanche, M. Jules Grévy, président de la République française, s'est abstenu de paraître aux courses de Longchamps pour assister au triomphe de Ténébreuse. Cette absence est vivement commentée par les deux journaux boulangistes, l'Intransigeant et la Lanterne, qui font une charge violente contre ce Président de malheur auquel M. Boulanger doit ses loisirs actuels.

Voici des détails inédits sur l'incident de l'Elysée, donnés par les Tablettes :

Tout était prêt pour le départ. Le peloton d'escorte était à son poste. Le Président allait monter en voiture lorsqu'un émissaire de M. Gragnon arriva porteur d'une dépêche urgente. M. Grévy ayant lu la dépêche ordonna de décaler et de congédier l'escorte.

Cette dépêche disait que l'on avait organisé une manifestation de sifflets tout le long des Champs-Élysées et à Longchamps tandis que l'on crierait « Vive Boulanger ! »

M. Grévy a eu peur et il est resté à la présidence.

L'absence de M. Grévy au Grand Prix a été commentée. Il n'y avait dans la tribune présidentielle personne pour recevoir le corps diplomatique, et le corps diplomatique était au contraire venu au grand complet ainsi que le ministère Rouvier.

M<sup>me</sup> Grévy, M<sup>me</sup> Wilson, M. Wilson, étaient absents comme le chef de l'Etat. M. Boulanger, dans l'enceinte du pesage, se promenait en redingote noire, et était très salué.

Signe particulier : aucune décoration à la boutonnière de l'ancien ministre de la guerre.

MANIFESTATION BOULANGISTE

Si l'ancien ministre n'a pas été l'objet de quelque manifestation populaire au pesage, c'est que le peuple ne s'y trouve pas. Mais, au retour, il ne l'a pas échappé. Le général, qui était dans un landau, a été reconnu par la foule qui a entouré sa voiture et l'a accompagné en le saluant de cris répétés : Vive Boulanger ! A bas Ferry ! Nous l'aurons ! nous l'aurons !

Les manifestants ont accompagné la voiture jusqu'à l'Arc-de-Triomphe ; le cocher ayant pu alors se dégager, a pris une autre avenue et les manifestants se sont dispersés.

Plusieurs journaux publient la lettre suivante :

Paris, le 6 juin 1887.

Monsieur le directeur, Depuis quelque temps, un certain nombre de journaux ont produit contre moi les imputations les plus calomnieuses. Je n'ai pas coutume de relever ce qui se publie sur mon compte ; tout mon temps y passerait ; je juge préférable de laisser au bon sens public le soin de faire justice de ces inventions odieuses ou ridicules. Toutefois, en présence de la persistance des attaques dont je suis l'objet, je crois devoir une fois

deux patries.

Georges serra la main de son cousin et les jeunes gens continuèrent de marcher l'un près de l'autre. La physionomie d'André était devenue mélancolique, il se taisait.

Leur promenade les avait conduits au pied d'une petite colline qui s'élevait au milieu d'une prairie et qu'on croyait faite de main d'homme. André aimait à s'asseoir sur les grands pins qui avaient poussé au sommet. Il monta, suivi de son cousin, et se mit à regarder silencieusement le pays qui s'étendait autour d'eux.

Ses yeux s'étaient arrêtés sur le château de Bangor dont on apercevait la haute tour. Il demeura longtemps dans cette contemplation. Il semblait oublier la présence de son ami.

Georges flotta par s'impatienter.

— Est-ce que tu la vois ? lui demanda-t-il en souriant.

— De qui parles-tu ?... Est-ce de la comtesse Irène ?

— Sans doute.

— Je la vois toujours, et partout !

Georges se tut un instant, frappé de la passion que révélait l'accent de son cousin.

— Tu l'aimes donc bien ? lui demanda-t-il de nouveau, après un silence.

André eut un sourire d'ivresse, comme s'il avait entrevu le bonheur du ciel.

pour toutes y répondre par le démenti le plus formel, en mettant les éditeurs de ces calomnies au défi de produire, à l'appui de ces assertions, ne fût-ce qu'un commencement de preuve.

Afin de permettre à l'opinion de juger la valeur des allégations dirigées contre moi, même lorsqu'elles révélaient la forme la plus précise, je vous prie d'insérer la lettre que j'ai adressée à M. le syndicat des agents de change de la Bourse de Paris et la réponse qu'il y a faite.

On reconnaît ainsi que les attaques dont je suis l'objet sont inspirées exclusivement par l'inimitié politique ou par l'amour du scandale.

Agrérez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

WILSON.

Suit une lettre très courte de M. Hart, déclarant être des calomnies les opérations de bourse de M. Wilson dont tout le monde parlait depuis quelque temps.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle annonce que MM. Schmidt et Reinbold, employés des chemins de fer de l'Est, récemment arrêtés en Allemagne sous l'accusation d'avoir renversé le poteau de la frontière allemande, ont été relaxés faute de preuve.

Le Rappel pense que la clôture de la session serait une véritable usurpation sur le droit des représentants du pays ; elle serait la condamnation morale du pouvoir qui y aurait recours ; on ne comprendrait pas qu'elle fût ordonnée par un cabinet dont la situation est aussi précaire que celle du Cabinet actuel.

Le procès-verbal rédigé par la délégation de la presse impérialiste, à la suite de son voyage à Bruxelles, constate qu'après avoir exposé au prince Victor la situation politique et électorale du parti impérialiste, et affirmé la nécessité d'avoir plus que jamais l'unité dans l'action et une organisation féconde, les délégués ont eu la satisfaction de voir approuver l'attitude nettement napoléonienne des journaux et des comités dont ils étaient les mandataires.

Le prince a désigné le duc de Padoue pour transmettre ses avis aux représentants de la presse impérialiste, et a assuré les délégués ses amis qu'ils trouveront toujours en lui une direction ferme et vigilante, et qu'il maintiendra toujours les droits de la souveraineté directe du peuple.

LES MANGEURS DE CURÉS

La France militaire, journal de M. le général Boulanger, est de plus en plus curieuse à lire. Dans son dépit, elle s'attaque à tout le monde ; elle invective les ministres, elle invective les « droitiers » ; mais elle invective aussi les boulangistes de la commission de l'armée. Citons :

« Sous l'impulsion énergique du précédent ministre de la guerre, la loi militaire allait venir bientôt en discussion.

» Le pays y tient à ce point que, dès que le nouveau cabinet s'est constitué, on lui a demandé tout d'abord :

» — Maintiendrez-vous, défendrez-vous, ferez-vous voter la loi Boulanger par la

— Si je l'aime ? s'écria-t-il... Je lui ai voué ma vie, j'ai juré qu'elle serait ma femme, et mon rêve se réalisera, ou je mourrai !

— Tu me fais peur, André. Il se peut qu'un obstacle vienne se mettre entre vous !

— Je n'en redouterai qu'un seul, ce serait son indifférence. Tous les autres, je me sens de taille à les briser.

Appuyé sur une branche de pin, les bras croisés, la tête relevée, il aurait voulu troubler la puissance de son regard, pour découvrir Irène, sous les ombres de Bangor.

(A suivre.)

La 84<sup>e</sup> série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE a, pour tous les Français, l'intérêt poignant de la précédente. C'est encore de l'Alsace-Lorraine qu'il s'agit. Après avoir étudié la Haute-Alsace, l'auteur passe à l'étude de la Basse-Alsace, que les conquérants ont divisée en huit cercles, Strasbourg-Ville, Strasbourg-Campagne, Erstein, Haguenau, Molsheim, Schlettstadt, Wissembourg et Saverne. Il aborde ensuite l'étude de la Lorraine en commençant par Metz dont l'histoire est des plus intéressantes.

Outre une carte de la Haute-Alsace, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues de Strasbourg, de la statue de Kléber par Clésinger, de Bitch et de la porte de Saverne à Strasbourg.

Chambre, et ensuite par le Sénat ?

» Et comme le cabinet répondait affirmativement :

» — Cela ne suffit point, s'écria un secrétaire. Dans la loi Boulanger, retiendrez-vous, revendiquerez-vous l'article qui astreint les séminaristes au service ? car, pour nous, elle est là tout entière, la loi militaire.

» Ce n'est pas nous qui le lui avons fait dire. Il l'a répété à plusieurs reprises, et ses amis faisaient chorus.

» Pour ces gens-là, la loi militaire, c'est l'obligation imposée aux séminaristes de passer trois ans sous les drapeaux.

» Si bien que, quand ils parlent de la loi militaire, ils mentent.

» Leur but est simplement de « manger du curé. »

Que va dire de cet accès de franchise le boulangiste Laisant, rapporteur de la loi ?

M. LAISANT CHEZ LES JÉSUITES

L'Autorité publie une lettre qui soulève un coin du passé de M. Laisant, qui n'a pas toujours eu pour l'Eglise cette aversion, cette haine idiote qu'il professe aujourd'hui :

« En 1864-62, le jeune Laisant était officier-élève à l'École d'application de Metz. Il n'avait alors ni sou ni maille. Mais la ville possédait un collège de Jésuites (de Jésuites, vous m'entendez bien), qui préparait des jeunes gens à l'École polytechnique et à Saint-Cyr. Laisant se recommanda lui-même par des lettres obséquieuses qui n'ont pas toutes été perdues, et se fit chaudement appuyer, pour entrer dans cette sainte maison, en qualité de répétiteur et de colleur, comme on dit entre élèves. Grâce à la bonté des pères et à l'étalage de ses sentiments religieux, Laisant put, durant deux années, se soutenir honorablement à Metz, et, j'aime à le croire, à aider les siens qui pouvaient en avoir besoin. Avec quelle reconnaissance il palpitait chaque mois la somme assez ronde qu'il avait gagnée ! »

L'auteur de la lettre met M. Laisant au défi d'affirmer qu'il ait trouvé dans cette maison autre chose que « la plus austère vertu. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juin.

Les dispositions générales ne sont pas modifiées depuis samedi, les cours restent stationnaires : 3 0/0, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 109.10.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,385. Les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant d'affaires ; les demandes sur les Bons de la Presse sont aussi très nombreuses, les cours s'affirment entre 21 et 21.75. On sait que le prochain tirage doit avoir lieu le 15 courant.

L'action de la Société Générale se maintient très solidement aux environs de 455, bien que les transactions à terme soient assez rares.

La Banque d'Escompte se négocie couramment à 467, il faut voir à bref délai des niveaux plus élevés sur ce titre dont la cote réelle doit être le pair.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires à 602. La fixité des cours est la conséquence de la fixité des revenus.

Les demandes sont toujours nombreuses sur les obligations 6 0/0 de Panama, en raison des avantages que présentent les titres remboursables à 1,000 fr. et qui vont atteindre prochainement le cours de 600.

Les actions du Patrimoine restent très demandées à 70 fr. Cette compagnie est en pleine prospérité et son système d'assurance complémentaire contre les risques de guerre a donné à son chiffre d'affaires un développement considérable.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont toujours une nombreuse clientèle attirée par la modicité du prix d'achat jointe à des garanties de premier ordre.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont fermes.

Nouvelles militaires.

Par décision ministérielle du 6 juin, M. le général de brigade Baillot, commandant la brigade de cavalerie du 9<sup>e</sup> corps, est nommé au commandement de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers (4<sup>e</sup> division de cavalerie), à Paris, en remplacement de M. le général Favrot de Kerbrech, dont la nomination de commandement est rapportée.

RALLYE-PAPER A REIMS.

La garnison de Reims vient de donner une magnifique fête militaire. De nombreux officiers de tous grades et de toutes armes, plusieurs officiers supérieurs des garnisons voisines et invités ci-

vils, malgré une chaleur sénégalienne, ont vigoureusement suivi le rallye dirigé par le capitaine Hache, arrivé premier, qui montait un admirable pur-sang, vainqueur de plusieurs courses.

Parmi les hommes on remarquait : M. M. le général de la Hayrie, colonels Régnier et de la Jonquière, le lieutenant Wagner, second ; Caron, arrivé troisième.

Parmi les dames : M<sup>lles</sup> de la Hayrie, de Brimont, M<sup>me</sup> David, de la Garenne, Rognier, Lizardi, Aubertin, etc., etc.

A l'arrivée, un lunch a été servi, le champagne a coulé à flots, on a joyeusement dansé et la fête s'est admirablement terminée.

Dans le courant de juillet, les officiers de la garnison de Reims organiseront un rallye monstre auquel seront invités tous les officiers des départements avoisinants.

(France militaire.)

UN CARROUSEL A RENNES.

A l'occasion de l'exposition de Rennes, les 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments d'artillerie, en garnison à Rennes, viennent de donner au polygone un magnifique carrousel, sous l'habile direction de M. Tourné, capitaine-instructeur du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie, et de MM. de Billy et Desouches, des 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, chefs de reprises.

Puis ont eu lieu des manœuvres d'ensemble par l'escadron des élèves-brigadiers du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Enfin, évolutions de batteries par 22 pièces des 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments. Marche en bataille, en batterie, manœuvres de force, concours de rapidité, feu par pièce et feu de salve, formation en ligne de bataille à intervalles serrés.

Tous ces divers mouvements ont été exécutés avec une précision admirable.

M. le général de division commandant le 10<sup>e</sup> corps d'armée présidait.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Par arrêté préfectoral en date du 4 juin, M. Coquebert de Neuville est suspendu de ses fonctions de maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cette mesure administrative est prise à la suite d'un procès de famille qui ne pouvait intéresser en quoi que ce fût le public et auquel, dans un but que ne peuvent comprendre les gens non passionnés, il a été donné une publicité inaccoutumée pour les différends de cet ordre.

Il est bon d'ajouter que le jugement rendu contre M. de Neuville est en appel.

TRAITEMENT DU MILDEW

Nature et caractère du Mildew.

Le mildew est produit par un champignon nommé le Peronospora viticola. Favorisée par une température moyenne accompagnée d'humidité, cette maladie se développe rapidement, et dans l'espace de 48 heures peut envahir tout un vignoble.

Le mildew (mildiou) se révèle tout particulièrement sur les organes verts de la vigne, les feuilles, les jeunes grappes, les rameaux herbacés ; on ne le rencontre pas sur les sarments lignifiés. — Les feuilles atteintes présentent sur leur face supérieure des sortes de taches jaunes, qui prennent un peu plus tard la coloration brune pour arriver à la teinte feuille morte. — Les taches, d'abord isolées entre les nervures, s'étendent peu à peu à mesure que le parasite progresse.

On ne doit pas confondre les taches occasionnées par le mildew avec les altérations que causent la brûlure ou le grillage. — Lorsqu'on se trouve en présence du mildew, on observe, sur la face inférieure du pampre, de petites touffes blanchâtres qui ressemblent à du sucre finement pulvérisé et à l'aspect cristallin.

Utilité des traitements.

L'efficacité des traitements du mildew au moyen des sels de cuivre est aujourd'hui universellement reconnue, et les expériences de 1886 ont été concluantes.

La condition essentielle du succès des traitements, c'est qu'ils soient préventifs, c'est-à-dire appliqués sur les jeunes pousses de la vigne, avant l'époque ordinaire de

l'apparition du mildew. On doit être bien convaincu que l'emploi des sels de cuivre ne peut qu'entraver la reproduction du parasite qui cause le mildew et non le détruire dans les feuilles où il a déjà pénétré et où il continue à vivre à l'abri de toute atteinte; par conséquent, le succès du traitement ne sera complet que quand le mal ne sera pas déjà répandu avant le jour de l'application du remède.

Un deuxième point important des traitements est la nécessité de répartir la substance préservatrice sur les feuilles. On avait prétendu que quelques élaboussures de la matière répandues ça et là sur les vignes suffiraient à les préserver sans que toutes les feuilles fussent atteintes par le mélange. L'expérience a démontré qu'il n'en est pas ainsi et qu'au contraire le traitement est d'autant plus efficace que la substance préservatrice est répartie sur le feuillage d'une façon plus générale.

#### Mode de traitement.

La distribution de la solution cuivreuse se fait, soit au moyen d'un petit balai de broyère, soit au moyen d'un pulvérisateur.

Il faut avoir soin de commencer l'aspersion par le feuillage de l'étage le plus rapproché de terre, puis traiter successivement chaque étage, en allant jusqu'à l'extrémité des rameaux.

Le petit balai de broyère convient aux petits vignobles; un ouvrier travaillant 40 heures par jour peut asperger 50 ares de vignes.

Les pulvérisateurs permettent d'opérer bien plus rapidement que les balais employés primitivement. Il en existe un grand nombre; tous les quincailliers ont en dépôt ceux de MM. Vigouroux, Vermorel et Noël; mais nous avons à Saumur plusieurs constructeurs, entre autres M. Duhamel, au Champ-de-Foire, dont l'appareil, d'un prix modéré, présente de grands avantages pour la manipulation. Le vigneron a en outre sous la main le fabricant pour réparer l'appareil, si quelque accident se produit au cours du travail.

#### Eau Céleste.

De toutes les solutions à base de sulfate de cuivre, l'Eau Céleste est celle qui a donné, employée préventivement, les meilleurs résultats, tant au point de vue curatif qu'au point de vue économique. L'adhérence de l'Eau Céleste sur les feuilles est très grande et supérieure à celle de la Bouillie Bordelaise.

La préparation de l'Eau Céleste n'offre aucune difficulté, et le vigneron doit la faire lui-même.

On prend un kilogramme de sulfate de cuivre que l'on dissout dans un récipient de bois, de grès ou de verre, dans trois litres d'eau chaude, en remuant les cristaux de sulfate de cuivre avec un agitateur en bois. Quand le liquide est refroidi et la dissolution achevée, on verse un litre et demi d'ammoniaque du commerce titrant 22° Beaumé. Cette liqueur est étendue de 300 à 400 litres d'eau au moment du traitement. Il faut en moyenne 200 à 300 litres par hectare.

#### Epoque du traitement.

Les traitements à l'Eau Céleste doivent se faire autant que possible par un temps sec et calme. Deux traitements sont indispensables, le premier du 15 mai au 1<sup>er</sup> juin, le second du 15 juillet au 15 août.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est ce soir mardi que doit avoir lieu la représentation du *Docteur Satan* et de la *Femme de Feu*, dont nous avons, ces jours-ci, entretenu nos lecteurs.

Le nouveau directeur des théâtres d'Angers, M. Justin Née — que nous avons connu à Saumur comme premier ténor, en 1866 et en 1872, — a terminé le tableau de sa troupe. Voici, en attendant une publication complète, les noms des chefs d'emploi :

M<sup>lle</sup> Fanny Pelose, première chanteuse. — M. Delmas, premier ténor. — M. Boussa, basse. — M. Delvoye, baryton. — M<sup>lle</sup> Pauline Doux, dugazon. — M. Teysère, régisseur général.

Le théâtre du Mans, que dirige M. Jules Breton, sera dirigé pendant la saison prochaine par l'ancien directeur du théâtre d'Amiens, M. Pétreil.

On annonce que M. Talozac, l'éminent chanteur de l'Opéra-Comique, va faire une tournée dans l'Ouest.

#### DÉPENSES INUTILES.

On écrit de Vouvray-sur-Huisne au journal *la Sarthe* :

« Maintenant qu'il y a un nouveau ministère qui se prétend pavé de bonnes intentions, permettez-moi de venir vous signaler une situation qui grève bien inutilement le budget de l'instruction publique :

« Dans la petite commune de Vouvray-sur-Huisne (158 habitants), il existe depuis fort longtemps une école mixte dirigée par des sœurs de la Providence d'Alençon; trente-deux élèves (garçons et filles), c'est-à-dire tous les enfants de la commune moins trois, fréquentent aujourd'hui cette école.

« Les habitants de Vouvray ont toujours été très satisfaits des sœurs; malgré cela, on leur a imposé une institutrice laïque, brave femme, mais dont on aurait pu se servir autre part.

« Cette institutrice a dans sa classe juste trois élèves, — et ces trois élèves sont ses propres enfants! Pour les instruire, elle touche 900 francs.

« Comme j'ai l'honneur de vous le dire plus haut, le nouveau ministre de l'instruction publique a là une belle occasion de montrer son désir de faire des économies. Pour cela, il n'a qu'à donner des ordres afin que M<sup>me</sup> l'institutrice de Vouvray soit casée dans le premier poste qu'elle trouvera vacant. »

#### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

26 et 27 juin 1887

Premier jour, dimanche 26 juin.

Prix du Fagot (courses de haies — gentlemen), un Objet d'art au premier, et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné.

Prix du Château de Marson, course de haies handicap, pour les chevaux de l'Ecole de cavalerie. Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de l'Ecole de cavalerie, montés par des officiers de l'Ecole.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country steeple-chase handicap gentlemen), 2,500 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France au premier, les entrées au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (2<sup>e</sup> série). Un Objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase — handicap), 4,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

Deuxième jour, lundi 27 juin.

Cross-Country: un Objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour chevaux de chasse et de promenade de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, le Fagot excepté, montés par MM. les officiers-élèves.

Prix des Bruyères (courses de haies — handicap), 4,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (4<sup>e</sup> série). Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr. offert par le Cercle Saint-Hubert, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique

à obstacle autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4<sup>e</sup> série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure.

Prix de Consolation (steeple-chase), 4,000 francs offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.; tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 28 juin, tir aux pigeons.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1887.

#### NAISSANCES

- Le 2. — Marie Guérin, rue de Fenet; — Charles Posenner, Grand'Rue.  
 Le 3. — Lydie-Maximilienne Le Beau, rue de Fenet.  
 Le 6. — Madeleine Vigneau, rue de Fenet.  
 Le 7. — Emile Périgault, à l'Hospice.  
 Le 13. — Raoul-Adrien Lemaitre, rue de la Basse-Ile.  
 Le 15. — Adrienne-Pauline Leroy, rue Saint-Jean.  
 Le 16. — Albert-Alphonse Ganier, rue Courcouronne; — Marcel-Emile Daveau, rue du Puits-Neuf; — Emile Fourcoz-Coyat, rue de l'Hospice.  
 Le 18. — Henry-Adolphe Michaud, Grand'Rue.  
 Le 19. — Agénor-Joseph-René Doynel de Quincey, rue d'Alsace; — Alfred-Auguste Chabot, rue du Portail-Louis.  
 Le 22. — Albert Bodin, à l'Hospice.  
 Le 23. — Berthe-Louise Soulagnet, quai Saint-Nicolas; — Maxime-René Delugré, place Dupetit-Thouars.  
 Le 24. — Louis-Maurice Langlois, rue de la Visitation.  
 Le 27. — Albert-René Godrie, rue de la Petite-Douve.  
 Le 28. — Henriette-Eugénie Saulais, rue de la Visitation.  
 Le 30. — Marie-Ernestine Deléaug, rue de la Croix-Verte; — Angèle-Reine-Perrine Lenne, place Maupassant; — Alexis Claveul, quai de Limoges.  
 Le 31. — Reine-Jeanne Guiraudie, rue de Bordeaux.

#### MARIAGES

- Le 4. — Louis Dodemand, camionneur, a épousé Gabrielle-Agathe Martineau, domestique, tous deux de Saumur.  
 Le 11. — Henri Mir, caviste, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Louise-Ernestine Bourguignon, couturière, de Saumur.  
 Le 14. — Gabriel Desbois, employé, a épousé Marie-Lucie Maillet, domestique, tous deux de Saumur.  
 Le 23. — Armand Haye, vannier, a épousé Marguerite Poitevin, couturière, tous deux de Saumur; — Paul Vincent, employé à l'usine à gaz, a épousé Léodie-Eulalie Hailaut, couturière, tous deux de Saumur; — Elisée-Albert Haquet, journalier, a épousé Louise-Françoise Graveleau, sans profession, tous deux de Saumur.  
 Le 30. — Pierre Masson, cocher, de Vaas (Sarthe), a épousé Rose-Marie Simon, domestique, de Saumur.

#### DÉCÈS

- Le 3. — Juliette Treton du Mousseau, propriétaire, 86 ans, veuve Henri Mayaud, quai de Limoges; — Marie-Louise Bertrand, journalière, 67 ans, veuve Joseph Freslon, rue du Pavillon.  
 Le 4. — Marie Rousseau, sans profession, 85 ans, veuve Pierre Travailard, prairie d'Offard.  
 Le 5. — Marie-Jeanne-Louise Maupoint, journalière, 29 ans, épouse Jean Goubault, quai de l'Ecole; — François Fouquet, propriétaire, 67 ans, rue des Basses-Perrières.  
 Le 9. — Louise Chevalier, sans profession, 75 ans, veuve François Roger, à l'Hospice.  
 Le 10. — Céleste Poitevin, sans profes-

sion, veuve Germain Giraud, rue Nationale.

Le 12. — Alphonse-Prospère Capitaine, 7 mois, rue Haute-Saint-Pierre; — Louise-Augustine-Isabelle Bongard, sans profession, 30 ans, épouse Alphonse Petit, rue de la Comédie; — Juliette-Camille Guilleux, 2 ans 1/2, rue de la Visitation; — Antoine Blanc, terrassier, 50 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Victorine Daviau, couturière, 44 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Louis-Joseph Davoust, tailleur d'habits, 72 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Renée Buron, 6 mois, rue Saint-Lazare.

Le 17. — Marie Touchais, sans profession, 71 ans, veuve Urbain Jagot, rue de Nantilly.

Le 19. — Marguerite Dézé, sans profession, 26 ans, épouse Charles Salmon, rue Cour-Saint-Jean.

Le 21. — Victor Sadonne, 4 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Ludovic Bouthiller, 6 ans, à l'Hospice; — Mélanie-Adolphine Renard, couturière, 46 ans, épouse Joseph Latuner, à l'Hospice.

Le 27. — Anne Riffard, sans profession, 64 ans, épouse René Auvé, rue d'Orléans; — Jean-Pierre Maratuech, économiste du Lycée d'Angers, en retraite, 71 ans, rue Pavée; — Jean Delfau, mécanicien, 46 ans, rue de Bordeaux; — Nicolas-Marie-Ambroise Pollard, colonel de cavalerie en retraite, 71 ans, rue Cendrière; — Marie Lecuit, journalière, 60 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Marie-Nathalie Cazodebat, journalière, 25 ans, épouse Léon Sadonne, à l'Hospice.

Le 29. — Marie Girault, 3 ans, à l'Hospice; — Antoinette-Marie Body, 3 mois, rue de la Visitation.

Le 30. — Eugène-Hector Anquetin, employé, 46 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 31. — Gatien Chignard, tailleur de pierre, 77 ans, à l'Hospice.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de *Tortues Terrestres*, qui seront vendues aux prix de 75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

#### NOUVELLES LECTURES DE FAMILLE

Ce volume contient un grand nombre de très belles gravures sur bois, et comprend 400 pages, format grand-jésus pittoresque.

PAIX, Paris: volume broché..... 6 fr.  
 volume cartonné..... 7.50  
 cartonné luxe tranche dorée. 8 fr.

Librairie du Magasin Pittoresque, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

**PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.  
**PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.  
**PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.  
**PALAIS-ROYAL** Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.  
**PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.  
**PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.  
**PALAIS-ROYAL** Lunettes et pincenez, étuis.  
**PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.  
**PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

#### MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

**PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.**

#### Théâtre de Saumur

Aujourd'hui MARDI 7 juin

Représentation extraordinaire

Donnée par

**LE CAPITAINE SATAN ET LA FEMME DE FEU**

Bureaux, 8 h. »; rideau, 8 h. 1/2.

TOURNÉE ARTISTIQUE en FRANCE et à l'ÉTRANGER

ÉMILE MARCK et L. DARENBOURG, directeurs.

JEUDI 9 juin 1887,

**FRANCILLON**

Pièce en 5 actes, d'Alexandre DUMAS fils.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Par exploit de MARCOMBRE, huissier-audiencier à Saumur, en date du vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

M<sup>me</sup> Sophie Housseau, épouse de M. Maximilien Dugrip, marchand tailleur, actuellement en état de faillite, avec lequel elle demeure à Saumur, ad ise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du vingt avril mil huit cent quatre-vingt-sept, a formé contre le sieur Dugrip, Maximilien, son mari, et M. Louis Bonneau, syndic de la faillite Dugrip, sa demande en séparation de biens, ledit M. Bonneau pris ès-qualités.

Et M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, 12, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation. Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné.

Saumur, le six juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

### A VENDRE

LA BELLE

### TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasses.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FONGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

### Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (293)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

A la requête de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Le VENDREDI 12 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, commode, lit en fer, tables, chaises, glaces, sommier, matelas, objets de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, lessiveuse, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais. Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

### BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il produit  
une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIRMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
(11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.))  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance



Saumur, Imp. P. GODET.

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

## H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

#### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté  
Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.  
La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

#### SALLE A MANGER

Henri II  
Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES  
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

# CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

## Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelles. (267)

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	81 85	81 92	Est	786	777 50	Obligations			Gaz parisien	523	525
3 % (nouveau)	84 10	84 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526	520	Est	380	382
4 1/2 %	103 85	103 60	Midi	1165	1158 75	— 1865, 4 %	524	527 50	Midi	397	397
4 1/2 % (nouveau)	108 75	108 85	Nord	1550	1550	— 1869, 3 %	409 50	414	Nord	405	403
Obligations du Trésor	520	512	Orléans	1295	1290	— 1871, 3 %	397	399	Orléans	396 50	397 50
Banque de France	4140	4120	Ouest	860	865	— 1875, 4 %	513	514 25	Ouest	394 25	395
Société Générale	—	455	Compagnie parisienne du Gaz	1330 50	1345	— 1876, 4 %	512 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée	394	393
Comptoir d'escompte	1020	1020	Canal de Suez	3040	2042 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523 25	523	Paris-Bourbonnais	390	391
Crédit Lyonnais	565	567 50	C. gén. Transatlantique	513 75	513 75	Obligations communales 1879	479	480	Paris-Méditerranée	588 50	587 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1375	1378 75	Russe 5 0/0 1870	191 75	191 50	Obligat. foncières 1879 3 %	478	478	Canal de Suez	—	—
Crédit mobilier	295	305				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	383 50	384 80			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

#### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir		
Saumur(Orl.)	2 06	6 52	»	»	1 30	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	»	6 50	8 31	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 3	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	»	7 29	9 19	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 39	8 56	(dép.)	»	7 34	9 29	»	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 06	
Montreuil(a)	3 34	7 29	9 19	11 15	2 01	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	
(dép.)	»	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	»	»	»	»	»	
Thouars	»	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31	»	»	»	
Loudun	»	»	8 10	»	»	3 16	2 52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Poitiers	»	»	10 33	»	»	10 40	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

#### LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14	10 40	Saumur	3 27	8 22	9 37	12 48	4 34	6 56	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27	»	Varennes	»	8 35	9 48	1 01	4 48	7 09	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34	»	Port-Boulet	»	3 52	8 45	9 57	1 12	4 59	7 23
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 38	»	7 41	»	La Chapelle	»	»	»	»	1 24	5 17	7 33
La Mérité	»	3 31	7 35	9 52	1 43	3 54	7 50	Langeais	»	4 26	9 29	10 19	1 59	5 50	8 04
Angers	»	3 38	8 23	10 41	2 20	4 19	8 36	Tours	»	5 05	10 12	11 02	2 36	6 40	8 45

### COFFRE-FORT

## MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET  
IMPRIMEUR, SAUMUR.